



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R03-2020-137

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2020

Sommaire

DGA

R03-2020-07-06-001 - 20200706 arrêté portant prorogation de la délégation de signature spéciale à la SPDES (1 page)

Page 3

DGA

R03-2020-07-06-001

20200706 arrêté portant prorogation de la délégation de
signature spéciale à la SPDES

*Arrêté portant prorogation de la délégation de signature spéciale à Mme Claire DURRIEU
sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Guyane, en charge du Développement
Economique et Social*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
de L'Administration**

Direction du juridique et du contentieux

Service administration générale et procédures juridiques

ARRETÉ du - 6 JUL. 2020

**portant prorogation de la délégation de signature spéciale à Mme Claire DURRIEU
sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Guyane,
en charge du Développement Economique et Social**

Le préfet de la région Guyane,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1^{er} janvier 2020 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Daniel FERMON, sous-préfet, en qualité de directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Rémi BOCHARD, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, en qualité de secrétaire général adjoint des services de l'État et directeur général de la coordination et de l'animation territoriale, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 3 octobre 2019 portant nomination de Mme Claire DURRIEU, inspectrice des finances de 2^{ème} classe, sous-préfète, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet, en charge du Développement Economique et Social (SPDES) ;

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2019-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2020-02-27-003 du 27 février 2020 portant délégation de signature à M. FERMON, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

VU l'arrêté n°R03-2020-01-06-008 du 6 janvier 2020 portant délégation de signature à M. FERMON, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles pour le Secrétariat Général pour l'Administration de la Police ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État en Guyane ;

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté n°R03-2020-06-18-002 du 18 juin 2020 portant délégation de signature spéciale à Mme Claire DURRIEU sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Guyane, en charge du Développement Economique et Social, est prorogé jusqu'au 12 juillet 2020 inclus.

Article 4 : La sous-préfète chargée de mission auprès du préfet et les délégataires successifs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,
Marc DEL GRANDE